APRÈS ART. 48 N° II-1164

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-1164

présenté par M. Jerretie, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et M. Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Retiré avant publication.